

Règlement « Molconcours 2024 »

Art. 1 – Dénomination et objet du Molconcours 2024

La Banque Raiffeisen s.c., (dénommée ci-après « **organisateur** ») ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval, et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-20128 organise **pendant la période du 15 janvier au 15 juin 2024** un concours de dessin sans obligation d'achat avec différentes catégories de prix au niveau local, national et international, décernés par un jury local, national ou international (selon le cas), dénommé « **Molconcours 2024** » à l'événement «Molconcours». L'organisateur permet aux classes qui se sont inscrites au Molconcours 2024 de faire partie du tirage au sort « **Prix de classe** » qui offre la possibilité à 50 classes de gagner une visite à la ferme Kass-Haff.

Dans le cadre du **Molconcours 2024**, l'organisateur permet aux participants de gagner plusieurs gains.

L'action est limitée au territoire luxembourgeois.

Art. 2 – Conditions de participation

Art. 2.1 – Conditions de participation (participants individuels)

La participation au **Molconcours 2024** est ouverte à toutes les personnes mineures (ci-après « **participants** ») :

- Âgé entre 4 et 17 ans (au moment de la participation) ;
- Bénéficiant de l'accord préalable du représentant légal ;
- Client ou non de l'organisateur ;
- Disposant d'une adresse postale valide.

Sont définies les catégories suivantes :

- Cycle 1 (4/5 ans) ;
- Cycle 2 (6/8 ans) ;
- Cycle 3 (9/10 ans) ;
- Cycle 4 (11/12 ans) ;
- Lycée (13/17 ans).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions citées ci-dessus.

Art. 2.2 – Conditions de participation (classes)

Les enseignants des écoles fondamentales nationales et internationales et des lycées nationaux et internationaux peuvent inscrire leur(s) classe(s) au **Molconcours 2024** via un formulaire en ligne disponible sur www.molconcours.lu et participer ainsi au tirage au sort du jeu-concours « **Prix de classe** » mentionné ci-avant.

Art. 3 – Principe du Molconcours 2024

Art. 3.1 Organisation pratique

Le **Molconcours 2024** est organisé par niveau :

- Un niveau « local », où les dessins sont jugés par un jury composé de conseillers Raiffeisen ;
- Un niveau « national », où les dessins sont jugés par un jury composé d'artistes et d'enseignants ;
- Un niveau « international », où les dessins sont jugés par un jury composé de représentants des 6 pays organisateurs.

Art. 3.2 – Récupération du dépliant et de la feuille à dessin

Les participants peuvent récupérer le dépliant du **Molconcours 2024** et la feuille de dessin A3 auprès :

- De leur enseignant ;
- D'une agence Raiffeisen de proximité ;
- Ou par email à molconcours@raiffeisen.lu.

Art. 3.3 – Remise du dessin

Pour participer au **Molconcours 2024**, les participants doivent remettre leur dessin en respectant les conditions suivantes :

- Dépôt du dessin avant le 15 mars 2024 dans une agence Raiffeisen ou envoi par courrier postal au service Communication de la Banque Raiffeisen s.c. ;
- Respect du format A3 ;
- Remplissage lisible de tous les champs du bulletin de participation ;
- Réponse par rapport thème imposé : « Donner un avenir à la Terre ».

Les participants ayant remplis les formalités ci-avant participent automatiquement au **Molconcours 2024**. Les dessins pour lesquels il manque les mentions obligatoires suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète du participant, nom, prénom et signature du parent ou représentant légal seront considérés comme nuls et non avenus.

Art. 4 – Détermination des gagnants

Les dessins remis à l'organisateur sont jugés de la manière suivante :

- Au niveau « **local** », le jury désigne 3105 gagnants sur la totalité des dessins reçus.
- Au niveau « **national** », le jury désigne 15 gagnants sur les 3105 gagnants locaux.
- Au niveau « **international** », les dessins des cycles 2, 3, 4 et de la catégorie Lycée ayant gagné le 1^{er} prix sont soumis au jury international. Les dessins du cycle 1 ne participent pas au niveau « international »

Les jurys, neutres, appliqueront pour cela les critères suivants : impression d'ensemble, autonomie, originalité, imagination, force d'expression. Les décisions du jury sont sans appel. Le recours aux tribunaux est exclu. En envoyant leur dessin, les participants assurent qu'ils l'ont dessiné eux-mêmes (qu'ils en sont les auteurs) et cède le droit de publication à l'organisateur.

La détermination des gagnants **locaux** sera effectuée le 18 et 19 avril 2024 au siège social de l'organisateur, la détermination des gagnants **nationaux** sera effectuée le 8 mai 2024 au siège social de l'organisateur et la détermination des gagnants **internationaux** sera effectuée le 26 juin 2024 dans les locaux de La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Société Coopérative à Strasbourg.

Art. 5 – Lots

Art. 5.1 Lots pour le cycle 1

Tous les participants du cycle 1 reçoivent un bon épargne Raiffeisen de 25 € à faire valoir sur nos produits d'épargne Green Code KIDS ou Green Code 12-18

Art. 5.2 – Gadgets

Chaque participant se voit remettre un gadget en fonction de son âge lors de la remise de son dessin :

- Participants âgé(e)s de 4 à 12 ans : une pochette de papier ensemencés ;
- Participants âgé(e)s de 13 à 15 ans : un sac à dos en coton ;
- Participants âgé(e)s de 16 à 17 ans : un sac shopping en coton.

Art. 5.3 Lots au niveau « local »

Pour les cycles 1 à 4 :

- 1^{er} prix : 100 € en bon épargne Raiffeisen et 100 € carte cadeau Cactus ;
- 2^{ème} prix : 75 € en bon épargne Raiffeisen et 75 € carte cadeau Cactus ;
- 3^{ème} prix : 50 € en bon épargne Raiffeisen et 50 € carte cadeau Cactus ;
- 4^{ème} prix : 30 € en bon épargne Raiffeisen.

Pour la catégorie **Lycée** :

- 1^{er} prix : 150 € en bon épargne Raiffeisen et 150 € carte cadeau Cactus ;
- 2^{ème} prix : 125 € en bon épargne Raiffeisen et 125 € carte cadeau Cactus ;
- 3^{ème} prix : 100 € en bon épargne Raiffeisen et 100 € carte cadeau Cactus ;
- 4^{ème} prix : 50 € en bon épargne Raiffeisen.

Art. 5.4 Lots au niveau « national »

Pour les cycles 1 à 4 :

- 1^{er} prix : 175 € en bon épargne Raiffeisen et 175 € carte cadeau Cactus ;
- 2^{ème} prix : 150 € en bon épargne Raiffeisen et 150 € carte cadeau Cactus ;
- 3^{ème} prix : 125 € en bon épargne Raiffeisen et 125 € carte cadeau Cactus.

Pour la catégorie **Lycée**, le 1^{er} prix de cette catégorie comporte la possibilité de partir à la finale internationale qui a lieu le 26 juin 2024 dans les locaux de La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Société Coopérative à Strasbourg (sous réserve d'acceptation du représentant légal) :

- 1^{er} prix : la participation à la finale internationale + un bon d'épargne Raiffeisen de 250 € et 250 € d'argent de poche OU un bon épargne Raiffeisen de 250 € et 250 € en carte cadeau Cactus ;
- 2^{ème} prix : 175 € en bon épargne Raiffeisen et 175 € en carte cadeau Cactus
- 3^{ème} prix : 150 € en bon épargne Raiffeisen et 150 € en carte cadeau Cactus

Art. 5.5 Lot au niveau « international »

-

Au niveau « international », une récompense honorifique est décernée à tous les gagnants internationaux.

Art. 5.6 Prix de classe

Les classes qui participent au **Molconcours 2024** participent au tirage au sort du jeu-concours « **Prix de classe** ». Lors d'un tirage au sort aléatoire, 50 classes peuvent remporter une visite à la ferme Kass-Haff. Ce prix est valable pendant un an à compter de l'envoi de la lettre aux enseignants.

Art.6 – Contacts des participants et des gagnants

Art. 6.1 – Les cycles 1

Les participants du cycle 1 reçoivent par courrier postal un bon épargne Raiffeisen de 25 € et le représentant légal est appelé par les conseillers Raiffeisen.

Art. 6.2 – Les 4^{ème} prix

Les gagnants des 4^{ème} prix reçoivent par courrier postal un bon épargne Raiffeisen de 30 € (pour les cycles 1 à 4) ou de 50 € (pour la catégorie Lycée) et le représentant légal est appelé par les conseillers Raiffeisen.

Art. 6.3 – Les gagnants locaux

Les gagnants locaux (prix 1-3) reçoivent un courrier postal qui leur annonce qu'ils ont gagné un prix et doivent s'inscrire à la remise des prix via un formulaire en ligne sur notre site internet pour récupérer leur prix et leur dessin.

Art. 6.4 – Les gagnants nationaux

Les gagnants nationaux reçoivent un courrier postal qui leur annonce qu'ils ont gagné un prix et doivent s'inscrire à la remise des prix via un formulaire en ligne sur notre site internet pour récupérer leur prix et leur dessin. L'organisateur appellera le représentant légal.

Art. 6.5 – Les gagnants internationaux

Les gagnants internationaux se verront remettre leur prix à la remise internationale. S'ils sont absents, l'organisateur appellera les représentants légaux pour convenir d'une date de remise de prix.

Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

Art. 7 – Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées par Banque Raiffeisen s.c., 4 rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Pour plus d'informations quant au traitement des données à caractère personnel, veuillez consulter la notice d'information en matière d'événements, de jeux et de concours disponible sur le site internet de la Banque dans la rubrique Protection des données :

https://www.raiffeisen.lu/sites/default/files/documents/notice_dinformation_en_matiere_devenements_de_jeux_et_de_concours_671_fr_16122021.pdf

Les données demandées dans le formulaire doivent toutes être renseignées afin de permettre au participant de participer au concours de dessin et d'être contacté.

Les participants peuvent, pour toute question ou pour exercer leurs droits, s'adresser au Chargé de Protection des Données, Banque Raiffeisen, BP 111 L-2011 Luxembourg ou par e-mail à : charge-de-protection@raiffeisen.lu, sans préjudice de leur droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données.

Art. 8 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de terminer le **Molconcours 2024** s'il s'avère que son bon déroulement ne peut être assuré suite à des événements non-influencables par lui.

Art. 9 – Réclamations

Les réclamations au sujet du présent jeu-concours doivent être envoyées par lettre recommandée, au plus tard jusqu'au 30 juin 2024 à l'adresse de l'organisateur. Aucune autre réclamation ne sera acceptée.

Art. 10 – Acceptation du règlement

La participation au **Molconcours 2024** implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

Art. 11 – Force majeure

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le **Molconcours 2024** devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas, une annonce serait faite sur le site www.raiffeisen.lu.

Art. 12 – Avenants au règlement

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le **Molconcours 2024** sur le site www.raiffeisen.lu seront considérés comme des annexes au règlement.

Art. 13 – Poursuites judiciaires

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder.

Art. 14 – Droit applicable et tribunaux compétents

Les relations entre l'établissement bancaire et les participants sont soumis exclusivement au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg sont seuls compétents en cas de litiges.